

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DU CONCOURS DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^e CLASSE - SESSION 2024 -

1. L'ORGANISATION NATIONALE

Permettant l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le concours est organisé tous les deux ans par les centres de gestion, concomitamment au concours d'accès au premier grade (technicien) et en alternance avec les examens professionnels de technicien principal de 2^e classe et de 1^e classe.

Au niveau national, 15 CDG métropolitains et 1 CDG ultramarin organisent le concours en 2024, pour l'ensemble ou une partie des spécialités.

Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont communs aux centres de gestion organisateurs. Le calendrier d'organisation est commun aux centres de gestion organisateurs pour la période d'inscription et la date des épreuves écrites.

2. L'ORGANISATION EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le cdg69 est seul organisateur des concours de technicien et technicien principal 2^e classe en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le calendrier

Période d'inscription (dates nationales)	Du 19 septembre au 2 novembre 2023
Épreuves écrites (dates nationales)	Jeudi 11 avril 2024
Résultats d'admissibilité	Mercredi 26 juin 2024
Épreuves orales d'admission	Du 16 au 20 septembre 2024
Résultats d'admission	Lundi 30 septembre 2024

La composition du jury

Conformément aux dispositions réglementaires, le jury est composé, à part égale, de représentants de trois collèges : élus locaux, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux. La composition du jury respecte également une proportion de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013). La présidence du jury fait l'objet d'une alternance des sexes d'une session à l'autre (article 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée). L'arrêté de désignation du jury est [en ligne](#) sur le site du cdg69 ou des cdg AURA.

Les principaux chiffres de la session

Conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux prévoyant que le concours externe du second grade est ouvert pour 50% au moins des postes à pourvoir (décret n°2010-1357), c'est dans cette voie que le nombre de poste est le plus élevé (53 sur 91, soit 58%).

Voie	Postes	Inscrits*	Présents à l'écrit	Admissibles
EXTERNE	53	409	253 (61,9%)	100
INTERNE	25	249	160 (64,2%)	57
3^e CONCOURS	13	34	22 (64,7%)	13
TOTAL	91	692	435 (62,86%)	170

* 639 candidats admis à concourir

Le concours est ouvert pour un total de 91 postes dans sept spécialités différentes sur les dix possibles. En effet, les spécialités « Déplacements transports », « Métiers du spectacle » et « Artisanat et métiers d'art » ne sont pas organisées par le cdg69 faute de besoins exprimés sur ce grade par les collectivités.

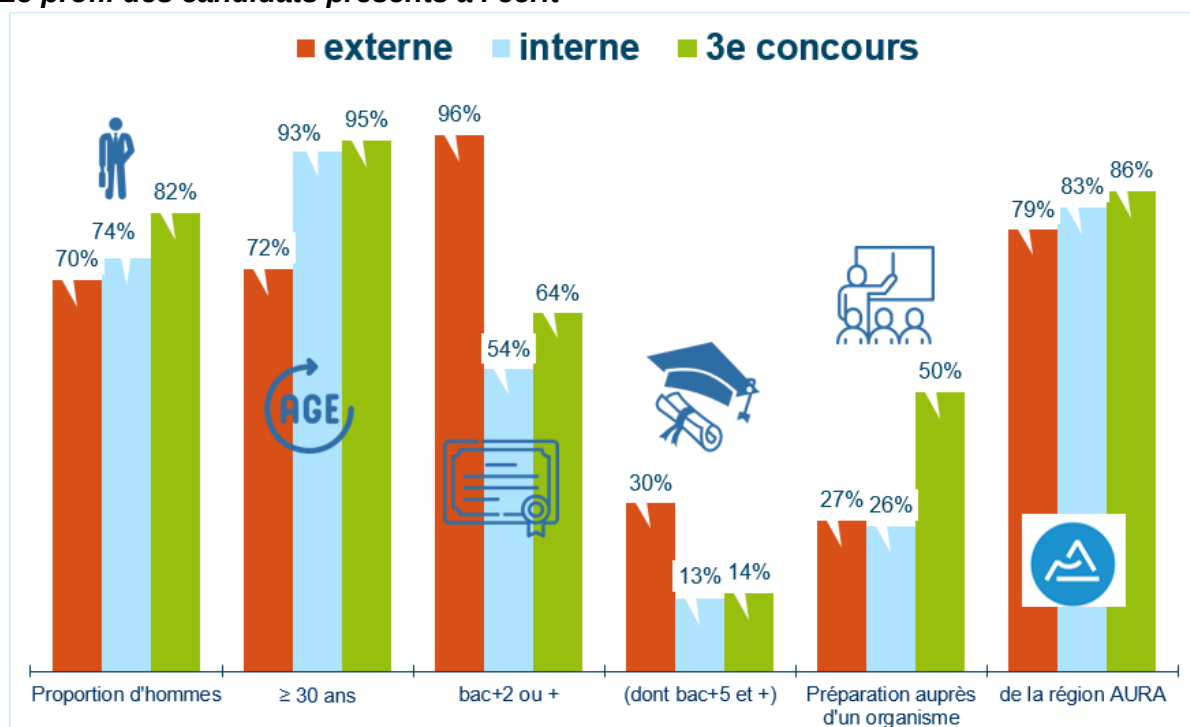
Avec 435 candidats présents pour 97 postes ouverts, la sélectivité du concours est de 4,5 candidats pour un poste, mais variable d'une voie à l'autre. On compte ainsi 4,8 candidats par poste au concours externe, 6,4 au concours interne et 1,7 candidat par poste au troisième concours.

Spécialité	Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit (%)	Seuil admissibilité	Admissibles (pour 1 poste)	Seuil admission	Admis
Bâtiments, génie civil	Externe	8	61	29 (47,5%)	9,00	15 (1,9)	12,25	8
	Interne	4	33	17 (51,5%)	9,94	9 (2,2)	11,17	4
	3e voie	2	10	5 (50%)	9,38	3 (1,5)	10	2
	Total	14	104	51 (49%)		27 (1,9)		14
Réseaux, voirie et infra-structures	Externe	8	64	42 (65,6%)	9,50	17 (2,1)	11,63	8
	Interne	4	43	28 (65,1%)	9,13	8 (2)	11,17	4
	3e voie	2	6	4 (66,7%)	9,88	2 (1)	10,58	2
	Total	14	113	74 (65,5%)		27 (1,9)		14
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	Externe	6	59	40 (67,8%)	13,50	12 (2)	14,88	6
	Interne	2	45	27 (60%)	11,50	4 (2)	13,33	2
	3e voie	1	4	3 (75%)	11,00	2 (2)	12,92	1
	Total	9	108	70 (64,8%)		18 (2)		9
Aménagement urbain et développement durable	Externe	5	60	32 (53,3%)	9,00	10 (2)	12,00	4
	Interne	3	30	18 (60%)	10,00	7 (2,3)	11,50	6
	3e voie	2	1	1 (100%)	11,13	1 (0,5)	10	0
	Total	10	91	51 (56%)		18 (1,8)		10

Spécialité	Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit (%)	Seuil admis-sibilité	Admis-sibles (pour 1 poste)	Seuil admis-sion	Admis
Espaces verts et naturels	Externe	8	73	48 (65,75%)	12,75	18 (2,2)	12,75	9
	Interne	4	39	24 (61,5%)	11,75	10 (2,5)	13,42	5
	3e voie	2	1	0		0		0
	Total	14	113	72 (63,72%)		28 (2)		14
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	Externe	10	69	47 (68,1%)	9,25	20 (2)	11,50	10
	Interne	4	23	18 (78,3%)	10,07	9 (2,2)	11,08	5
	3e voie	2	5	3 (60%)	14,88	1 (0,5)	13,08	1
	Total	16	97	68 (70,1%)		30 (1,8)		16
Services et interventions techniques	Externe	8	23	15 (65,22%)	10,13	8 (1)	10,00	7
	Interne	4	36	28 (77,8%)	10,00	10 (2,5)	12,17	4
	3e voie	2	7	6 (85,7%)	9,50	4 (2)	12,08	3
	Total	14	66	49 (74,24%)		22 (1,5)		14
TOUTES SPECIALITES	Total	91	692	435 (62,7%)		170 (1,8)		91
<i>Rappel session 2022</i>		84	677	437 (69,1%)		147 (1,8)		77

Malgré une hausse du nombre de postes ouverts sur ce grade, on note un fléchissement du taux de présence aux épreuves écrites entre la session 2022 et cette session, toutes voies et toutes spécialités confondues. En revanche, là où seulement 92% des postes avaient été pourvus à la dernière session, le taux de pourvoi est de 100% en 2024.

Le profil des candidats présents à l'écrit



Quelle que soit la voie du concours, la proportion d'hommes reste majoritaire sur ce concours. Dans l'ensemble les candidats ont plus de 30 ans et possèdent majoritairement un BAC+2. Les candidats présents à l'écrit sont moins d'un 1/3 à avoir déclaré une préparation auprès d'un organisme, à l'exception des candidats du 3^e concours. Ils sont majoritairement issus de la région Auvergne Rhône-Alpes.

3. L'ADMISSIBILITÉ

Le concours de technicien principal territorial de 2^e classe comporte une épreuve d'admissibilité commune aux trois voies de concours (externe, interne et troisième concours) :

- **Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité** au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée 3 h, coefficient 1).

Le concours interne et le troisième concours comportent, en outre, une seconde épreuve d'admissibilité :

- **Étude de cas portant sur la spécialité** au titre de laquelle le candidat concourt (durée 4h, coefficient 1).

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, l'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Les sujets et les notes de cadrage des épreuves sont [en ligne](#) sur le site du cdg69 ou des cdg AURA.

1. Épreuve de « Rapport technique avec propositions opérationnelles portant sur la spécialité » (concours externe, concours interne, troisième concours, durée : 3h, coefficient 1)

Comme le précise la note de cadrage, l'épreuve vise à évaluer notamment les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions opérationnelles, organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport, produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

Les sujets proposés sont communs aux trois voies de concours. Les thématiques des sujets nationaux de la session 2024 sont les suivantes :

Spécialité	Thème
Bâtiments, génie civil	le réemploi des matériaux dans le bâtiment
Réseaux, voirie et infrastructures	les impacts du Tour de France en matière de circulation et de gestion de l'espace public
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	la sécheresse et ses conséquences
Aménagement urbain et développement durable	la ville intergénérationnelle
Déplacements, transports*	la logistique urbaine
Espaces verts et naturels	la préservation des sols urbains
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	les enjeux de la compétence numérique des agents dans un contexte de transition numérique
Services et interventions techniques	les enjeux et les conséquences des fortes chaleurs sur les activités des services publics communaux
Métiers du spectacle*	la sobriété énergétique des diffuseurs de spectacle vivant
Artisanat et métiers d'art*	la valorisation des collections en contexte de fermeture des musées.

*spécialités non ouvertes par le cdg69 sur le grade

Notation concours externe

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	29	1	3%	16	55%	12	41%	4,00	15,00	9,28
Réseaux, voirie et infrastructures	42	0	0%	28	67%	14	33%	5,25	13,75	8,99
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	39	0	0%	14	36%	25	64%	5,00	16,00	11,02
Aménagement urbain et développement durable	32	3	9%	21	66%	8	25%	3,00	13,50	7,86
Espaces verts et naturels	48	2	4%	17	35%	29	60%	1,50	17,00	10,65
Ingénierie informatique et systèmes d'information	46	4	9%	24	52%	18	39%	0,50	16,50	9,00
Services et interventions techniques	15	1	7%	6	40%	8	53%	4,75	14,00	10,07
TOTAL	251	11	4%	126	50%	114	45%	0,50	17,00	9,58
Rappel session 2022	309	29	9%	181	59%	99	32%	0,50	16,50	8,44

Notation concours interne

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	17	1	6%	5	29%	11	65%	4,00	15,00	9,75
Réseaux, voirie et infrastructures	28	0	0%	20	71%	8	29%	5,00	13,75	8,34
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	27	0	0%	16	59%	11	41%	6,00	14,75	9,46
Aménagement urbain et développement durable	18	2	11%	9	50%	7	39%	1,50	14,00	9,21
Espaces verts et naturels	24	1	4%	10	42%	13	54%	3,00	17,00	10,59
Ingénierie informatique et systèmes d'information	18	2	11%	11	61%	5	28%	3,25	15,00	8,54
Services et interventions techniques	28	6	21%	12	43%	10	36%	1,00	15,00	8,57
TOTAL	160	12	8%	83	52%	65	41%	1,00	17,00	9,18
Rappel session 2022	117	20	17%	61	52%	36	31%	2,00	15,25	7,92

Notation 3^e concours

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	5	0	0%	4	80%	1	20%	6,50	13,50	9,15
Réseaux, voirie et infrastructures	4	0	0%	2	50%	2	50%	5,50	12,50	9,50
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	3	0	0%	1	33%	2	67%	8,00	12,50	10,92
Aménagement urbain et développement durable	1	0	0%	0	0%	1	100%	10,00	10,00	10,00
Espaces verts et naturels	0	-		-		-		-	-	-
Ingénierie informatique et systèmes d'information	3	1	33%	1	33%	1	33%	4,75	13,75	8,42
Services et interventions techniques	6	0	0%	3	50%	3	50%	6,25	14,50	10,08
TOTAL	22	1	5%	11	50%	10	45%	5,50	14,50	9,65
Rappel session 2022	23	2	9%	13	57%	8	35%	4,00	12,50	8,86

2. Épreuve d'« Étude de cas dans la spécialité » (concours interne et troisième concours, durée : 4h, coefficient 1)

Comme l'indique la note de cadrage, l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du cas proposé, mobiliser des connaissances professionnelles pour proposer des solutions adaptées, organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction de l'étude de cas, produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

Notation concours interne

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	17	1	6%	10	59%	6	35%	4,75	12,25	8,92
Réseaux, voirie et infrastructures	28	1	4%	16	57%	11	39%	4,63	13,13	8,92
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	27	4	15%	15	56%	8	30%	2,00	12,88	7,87
Aménagement urbain et développement durable	18	1	6%	9	50%	8	44%	3,88	15,25	9,41
Espaces verts et naturels	24	0	0%	6	25%	18	75%	5,50	16,00	11,53
Ingénierie informatique et systèmes d'information	18	0	0%	6	33%	12	67%	7,00	13,50	10,46
Services et interventions techniques	28	4	14%	12	43%	12	43%	2,13	14,75	8,65
TOTAL	160	11	7%	74	46%	75	47%	2,00	16,00	9,32
Rappel session 2022	118	15	13%	57	48%	46	39%	0,13	16,50	8,64

Notation 3^e

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	5	0	0%	3	60%	2	40%	5,50	10,50	7,95
Réseaux, voirie et infrastructures	4	0	0%	2	50%	2	50%	6,00	11,50	8,81
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	3	0	0%	2	67%	1	33%	9,50	11,25	10,17
Aménagement urbain et développement durable	1	0	0%	0	0%	1	100%	12,25	12,25	12,25
Espaces verts et naturels	0	-		-		-		-	-	-
Ingénierie informatique et systèmes d'information	3	0	0%	0	0%	3	100%	10,00	16,00	12,00
Services et interventions techniques	6	1	17%	0	0%	5	83%	4,13	13,63	10,40
TOTAL	22	1	5%	7	32%	14	64%	4,13	16,00	9,83
Rappel session 2022	12	1	8%	4	33%	7	58%	4,25	16,50	10,16

Commentaires généraux des correcteurs sur le niveau des copies

Les correcteurs estiment que les sujets abordés sont à la fois intéressants et pertinents, touchant directement aux préoccupations actuelles des services techniques des collectivités territoriales. Les documents, issus de sources variées, ne comportent pas de difficultés notables, ils sont accessibles, voire facilitants. Pour autant, le niveau global des candidats est assez hétérogène sur le fond comme sur la forme et varie en fonction des spécialités.

Les candidats de la 3^e voie se démarquent par un niveau légèrement supérieur. Les candidats du concours interne ont notamment rencontré des difficultés de structuration et de gestion du temps, là où globalement les candidats externes ont été plus nombreux à avoir compris la commande et à maîtriser une méthodologie adaptée selon la nature de l'épreuve. D'une façon générale, les candidats ne maîtrisent que partiellement les éléments techniques des sujets et peinent à les traduire de façon opérationnelle. Sur certaines spécialités, la méconnaissance de l'environnement territorial est un frein à la compréhension des enjeux et à la mise en perspective du sujet.

Concernant l'épreuve de rapport avec propositions (concours externe, interne et troisième concours), les correcteurs remarquent qu'une majorité de copies présente un déficit de prise de recul et d'analyse des situations. Beaucoup de candidats se contentent d'une simple retranscription des éléments du dossier sans exploitation approfondie et contextualisation des informations. Aussi, les propositions restent souvent très généralistes et manquent d'apports personnels. Par ailleurs les plans sont parfois fragiles, avec une introduction trop brève qui ne valorise pas l'articulation des idées, ce qui nuit à la mise en lumière des éléments essentiels et de la problématique. Les correcteurs indiquent que les meilleures copies présentent une argumentation solide et bien structurée et qu'elles se distinguent par une analyse approfondie du dossier et une richesse de propositions à la fois pragmatiques et réalistes.

Concernant l'épreuve d'étude de cas (concours interne et troisième concours), les correcteurs observent que les candidats ne respectent pas toujours le formalisme attendu notamment lorsque le sujet demande la rédaction d'une note synthétique. Les réponses aux questions sont souvent apportées sous forme de listes, le manque de nuance et de déroulement logique de cette forme de réponse pénalise les candidats. Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à structurer leur argumentation. Les copies les plus réussies se distinguent par une rédaction claire, précise et fluide, facilitant la compréhension des idées présentées aux correcteurs.

Les examinateurs regrettent que la qualité rédactionnelle des copies soit encore souvent faible. De nombreuses fautes d'orthographe et de fréquents problèmes de syntaxe rendent certaines copies difficiles à lire.

Les examinateurs conseillent aux candidats :

- de consulter les notes de cadrage pour mieux appréhender les attendus des épreuves,
- de s'entraîner régulièrement à partir des annales à l'analyse documentaire tout en veillant à mobiliser efficacement les informations du dossier,
- de bien gérer le temps imparti pour rédiger une copie structurée et soigner l'introduction,
- de faire attention à apporter des propositions concrètes et argumentées.

Délibérations sur l'admissibilité

À l'issue de la correction des écrits, le jury se réunit pour délibérer sur les résultats de l'admissibilité. Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs. Le jury attire à nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes d'anonymat des copies, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes accompagnant les convocations ainsi que sur les sujets eux-mêmes.

Après examen des notes présentées de façon anonyme et après en avoir délibéré, le jury décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer de péréquation des notes des épreuves écrites.

Le jury délibère ensuite sur la fixation des seuils et le nombre de candidats admissibles. Dans toutes les voies et spécialités, le jury fixe des seuils au moins égaux à 9,00 sur 20 (cf. les « chiffres de la session »). Le jury retient 170 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 91 postes, ce qui représente une proportion d'1,8 candidat admissible pour 1 poste.

4. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Chaque voie de concours comporte une unique épreuve d'admission dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois	L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.	L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.
Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.		

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances et aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'un technicien territorial principal de 2^e classe : motivation à accéder à un grade de catégorie B+ et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes, connaissances techniques dans la spécialité et capacité à les exploiter, aptitude à l'encadrement et à la gestion de service, connaissance de l'environnement territorial, aptitude à communiquer, curiosité intellectuelle, facultés d'analyse et de réflexion, attitude générale face à un jury, etc.

Affectée d'un coefficient 1, l'épreuve orale « pèse » le même poids dans la réussite au concours externe que l'épreuve écrite. Aux concours interne et de troisième voie, dont les deux épreuves d'admissibilité sont dotées au total d'un coefficient 2, elle représente un tiers de la note finale. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Commentaires du jury sur les épreuves orales

L'exposé est maîtrisé par les candidats qui ont pour la plupart bien préparé leur présentation mettant en avant leurs compétences acquises et leur expérience professionnelle. Cependant, il est presque toujours proposé de façon chronologique, se limitant à un déroulé de carrière et n'est pas corrélé à un projet d'avancement sur le grade de technicien principal de 2^e classe. Le jury invite les candidats à mieux expliciter leurs motivations pour présenter le concours avec une projection professionnelle à moyen et long terme, notamment sur les missions d'encadrement prévues par le grade.

Bien que le niveau soit hétérogène selon les voies et les spécialités, le jury indique que les connaissances techniques des candidats sont plutôt correctes mais qu'elles gagneraient à être développées ou précisées sur les thématiques sortant du champ direct de leurs attributions actuelles. Majoritairement, les candidats se montrent très centrés sur leur métier sans vision des missions périphériques aux leurs et avec un déficit de connaissances du mode projet. Le jury conseille aux candidats de faire d'avantage preuve d'ouverture d'esprit afin de développer une culture plus polyvalente et transversale sur leur spécialité.

De ce point de vue, le jury regrette le manque de curiosité des candidats sur le fonctionnement des collectivités et plus largement de l'environnement territorial. Il invite les candidats à se saisir prioritairement du volet marchés publics (grands principes de la commande publique, pièces constituant un marché etc.), des rôles respectifs de l'organe délibérant et exécutif ainsi que des outils d'encadrement et de management d'une équipe.

La note moyenne à l'épreuve s'établit à 12,15 au concours externe, 12,21 au concours interne et 11,85 au troisième concours.

Notation du concours externe : entretien

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	15	0	0%	1	7%	14	93%	8,00	16,50	12,93
Réseaux, voirie et infrastructures	17	0	0%	3	18%	14	82%	7,00	15,00	11,47
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	11	0	0%	1	9%	10	91%	9,00	19,00	14,82
Aménagement urbain et développement durable	9	0	0%	1	11%	8	89%	8,50	18,00	12,39
Espaces verts et naturels	17	0	0%	7	41%	10	59%	7,50	17,50	11,50
Ingénierie informatique et systèmes d'information	19	0	0%	6	32%	13	68%	6,50	16,00	11,18
Services et interventions techniques	8	0	0%	2	25%	6	75%	7,00	18,00	11,88
TOTAL	96	0	0%	21	22%	75	78%	6,50	19,00	12,15
Rappel session 2022	91	0	0%	27	30%	64	70%	6,00	19,00	12,08

Notation du concours interne : entretien

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	9	0	0%	1	11%	8	89%	9,50	14,00	11,83
Réseaux, voirie et infrastructures	8	0	0%	3	38%	5	63%	8,00	14,00	11,31
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	4	0	0%	0	0%	4	100%	13,50	15,50	14,25
Aménagement urbain et développement durable	7	0	0%	0	0%	7	100%	10,00	16,00	12,43
Espaces verts et naturels	10	0	0%	1	10%	9	90%	9,50	18,00	13,85
Ingénierie informatique et systèmes d'information	9	0	0%	3	33%	6	67%	5,50	15,00	11,78
Services et interventions techniques	9	0	0%	4	44%	5	56%	5,00	16,00	10,89
TOTAL	56	0	0%	12	21%	44	79%	5,00	18,00	12,21
Rappel session 2022	46	0	0%	15	33%	31	67%	5,00	18,00	11,82

Notation du 3^e concours : entretien

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	11	0	0%	1	9%	10	91%	8,00	16,50	13,18
Réseaux, voirie et infrastructures	11	0	0%	4	36%	7	64%	7,00	16,00	11,45
Prévention et gestion des risques, hyg., restauration	17	0	0%	4	24%	13	76%	8,00	18,00	12,91
Aménagement urbain et développement durable	11	0	0%	2	18%	9	82%	8,00	17,00	12,45
Déplacements, transport	4	0	0%	1	25%	3	75%	8,00	15,50	12,63
Espaces verts et naturels	18	0	0%	5	28%	13	72%	6,00	15,00	11,08
Ingénierie informatique et systèmes d'information	24	1	4%	6	25%	17	71%	4,50	16,00	11,00
Services et interventions techniques	11	0	0%	5	45%	6	55%	7,00	14,50	10,91
Métiers du spectacle	6	0	0%	1	17%	5	83%	9,00	16,00	13,00
TOTAL	113	1	1%	29	26%	83	73%	4,50	18,00	11,85
Rappel session 2022	121	2	2%	34	28%	85	70%	4,50	18,00	11,78

5. L'ADMISSION

Selon les dispositions de l'article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

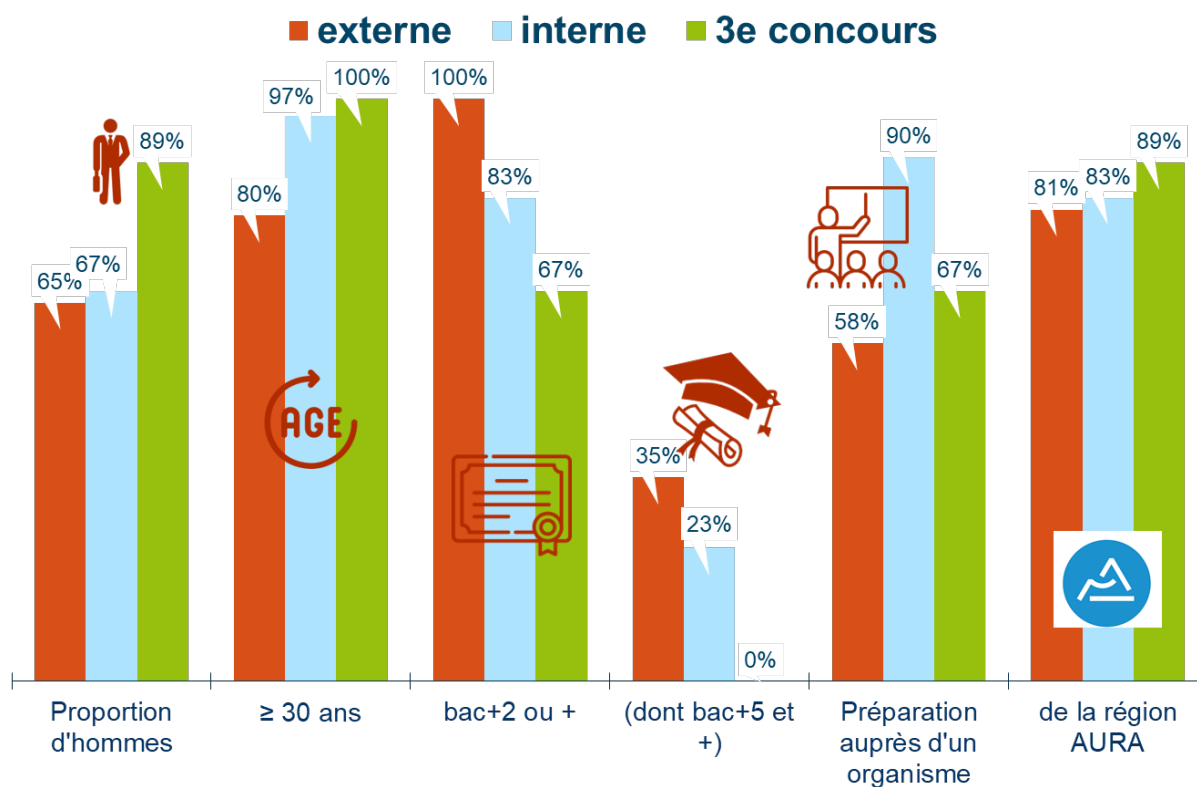
Le jury n'est pas tenu, par ailleurs, de pourvoir l'ensemble des postes ouverts au concours.

En outre, en vertu de l'article 5 du décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, lorsque les résultats le justifient, le jury d'admission peut décider d'opérer des bascules de postes d'une voie à l'autre au sein d'une spécialité, dans la limite de 25% des postes ouverts dans cette spécialité. Au total, 5 postes font l'objet d'une bascule, 3 vers l'interne (spécialité AUDD, EV et IISI), 1 poste vers l'externe (EVN) et 1 poste vers le 3^e concours (SIT).

En application de ces règles et après en avoir délibéré, le jury décide de fixer des seuils d'admission compris entre 10,00 et 14,88 selon les spécialités au concours externe, entre 11,08 et 13,42 au concours interne et entre 10,00 et 13,08 au troisième concours.

Au total, 100% des postes ouverts au concours sont pourvus contre 92%, lors de la session précédente.

Le profil des lauréats



À l'exception de la 3^e voie, la comparaison entre le profil des candidats présents aux épreuves écrites et celui des candidats admis montre un meilleur taux de réussite en moyenne chez les femmes ainsi que chez les candidats diplômés du supérieur. Sur les 3 voies du concours, les candidats ayant suivi une préparation au concours auprès d'un organisme sont majoritairement représentés parmi les lauréats.

6. CONCLUSION

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation des concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 20 décembre 2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, is centered on the page.

Pour le Président du jury, son suppléant

Monsieur Jean-Yves GARABED
Adjoint au maire de Marcy-L'étoile (69)